



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX
DANS LA RUE GUY MOQUET**

Arrêté de police du N°47/2021 (ST) du 28 JUIN 2021

*Le Maire de la commune de GUESNAIN,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités
Territoriales,
Vu la demande écrite formulée par la société Lefranc TP,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de
nature à assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la
rue Guy Moquet dans le cadre de la création d'un branchement
d'assainissement pour le compte de Douaisis Agglo.*

ARRETE

- Article 1** *Des travaux de création d'un branchement d'assainissement seront effectués pour une durée de 30 jours à compter du vendredi 02 juillet 2021 dans la rue Guy Moquet parcelle N°11.*
- Article 2** *Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée sur une partie de la rue Guy Moquet.*
- Article 3** *Le stationnement sera temporairement supprimé sur l'emprise du chantier.*
- Article 4** *La société Lefranc TP exécutera les travaux et se chargera d'assurer la sécurité du chantier et de la mise en place de la signalisation.*
- Article 5** *La société Lefranc TP dont le siège est situé ZA Bonnel, 451 rue du Galibot 59167 Lallaing.
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI.
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*



*Fait à GUESNAIN
Le 28 juin 2021
Le Maire,
Maryline Lucas*

DEMANDE D'ARRETE DE CIRCULATION

Ville: Guesnain

Demandeur:

LEFRANC TP
ZA Bonnel, 451 rue du Galibot
59167 LALLAING

Personne responsable des travaux:

Mr René Lefranc
06/07/86/69/81
p.theys@theys.com

Nature des travaux:

Création d'un branchement assainissement.

Localisation des travaux:

- Chaussée
 Trottoir

Objet de la demande:

- Restriction de la circulation.
 Interruption de la circulation.
 Interdiction de stationnement.
 Restriction de la circulation avec feux tricolores.

Voie concernée:

Cœur d'Ilot - Rue Guy Mocquet

Date de début de réglementation souhaitée:

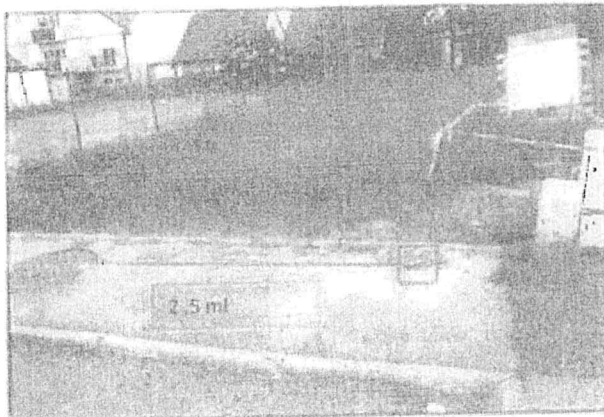
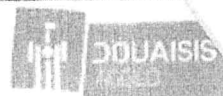
02/07/21

Durée:

60 jours

Mme Theys Pauline

SCHEMA D'IMPLANTATION DU BRANCHEMENT OU REGARD DE PIED D'IMMEUBLE



SERVICE ASSAINISSEMENT

DEMOLITION / REFECTION DU REVETEMENT AU SOL :

Trottoir : enrobés noirs
 Chaussée : enrobés noirs

COLLECTEUR :

Eaux Usées strictes
 Diamètre : 200 _____
 Matériau : PVC _____

TECHNICIEN REFERENT :
 _____ AD _____

PROFONDEUR PREVUE DE LA BOITE DE BRANCHEMENT :

P = 1 m _____

REMARQUES :

RPI : PVC - BETON

FONCAGE HORIZONTAL :
 OUI - NON

TYPE DE CHAUSSEE :

- Départementale
- Communale
- Privée

NB : La côte de départ et la localisation du branchement seront respectées sous réserve de ne pas rencontrer d'obstacles (tel que des concessionnaires) au cours des travaux

Ce schéma de principe n'est pas à l'échelle

Fait le : 04 juin 2021

Nom du client : Monsieur DERRAR
 Adresse de l'immeuble à desservir : Coeur d'Ilot lot n°11
 GUESNAIN.....
 Numéro de téléphone du client : 06 16 44 38 29

Signature du client pour accord sur plan :
 (daté avec mention « lu et approuvé, bon pour accord »)
lu et approuvé, Bon pour accord
 6/18/06/21